

Consulat Général de France à Tananarive

Visa de Transit (jusqu'à 5 jours) Transit par la France à destination d'un pays situé hors de l'espace Schengen

- Frais de dossier: voir notice frais de dossier.

Liste des documents à présenter triés dans l'ordre suivant :

| | |
|---|---|
| 1 | Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé : seul le formulaire Schengen dernière version sera accepté (en téléchargement sur le site www.ambafrance-mada.org) |
| 2 | Passport unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en France + deux (2) photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français. + Photocopie de la page du passeport portant le visa du pays de destination finale (hors espace Schengen) lorsqu'il est requis ou, en cas de délivrance à la frontière , une lettre des autorités du pays de destination finale attestant de cette possibilité. |
| 3 | 2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm dont une collée sur le formulaire à l'emplacement prévu à cet effet. |
| 4 | Situation personnelle <u>Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves</u> : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier <u>Pour les célibataires</u> : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; <u>Pour les enfants mineurs</u> : autorisation parentale du père et de la mère (signatures légalisées) et copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été, la réinscription pour l'année scolaire suivante. |
| 5 | Justificatifs de la situation socioprofessionnelle et des ressources : original + copie a) <u>Pour les salariés</u> : certificat de travail original, attestation de congés originale, 3 derniers bulletins de salaires (ou relevés bancaires) ; b) <u>Pour les retraités</u> : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension ; c) <u>Pour les commerçants ou entrepreneurs</u> : Inscription au registre du commerce authentifiée, attestation d'immatriculation, relevés bancaires récents ou attestation de revenu mensuel; d) <u>Pour les professions libérales</u> : Inscription à l'ordre professionnel, carte professionnelle et relevés bancaires récents ; e) <u>Pour les demandeurs sans emploi (y compris les étudiants)</u> : lettre de prise en charge et justificatifs de ressources de la personne assurant la prise en charge (bulletins de salaire....). |
| 6 | Justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour Attestation d'allocation de devises, dont l'origine doit être démontrée (relevé bancaire récent, compte épargne....) , délivrée par les banques locales ou bureaux de change (minimum de 32,5 € par jour si invitation par un particulier ou 65€ par jour si hébergement à l'hôtel) ou présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte à l'appui. |
| 7 | Justificatifs de l'hébergement pour un arrêt en France de plus de 24 heures a) <u>Hébergeant en France</u> : Attestation d'accueil délivrée par la Mairie (en original + une photocopie) accompagnée des <u>copies</u> de : la carte d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, des justificatifs de ressources de l'hébergeant (avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire) et du justificatif de domicile (facture EDF, téléphone ou contrat de bail) ; b) <u>Hébergement à l'hôtel</u> : réservation confirmée pour les demandeurs qui ne sont pas pris en charge en France. |
| 8 | Titre de transport, <u>itinéraire détaillé</u> ou attestation détaillée de la réservation de billet d'avion portant mention de la destination finale et précisant les dates d'arrivée et de départ. |
| 9 | Assurance voyage (maladie et rapatriement sanitaire) couvrant la période de validité du visa sollicité |